

# Le droit de vote des femmes au Québec

MAHBOUBEH ABDI et GABRIELA CHINDEA



PHOTO : <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca>

Jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, partout dans le monde, les femmes n'avaient pas les mêmes droits que les hommes. Elles devaient s'occuper des enfants, veiller au foyer, jouer le rôle d'une mère attachante et d'une épouse obéissante. Même quand elles ont commencé à travailler à l'extérieur de la maison, leur salaire était toujours plus bas que celui des hommes.

Étaient-elles considérées inférieures, moins intelligentes, peu instruites, faibles et fragiles ? Oui et, de plus, il était indigne pour elles d'occuper une fonction publique. Aussi, on prétendait que la présence d'une femme dans la vie sociale la rendrait trop occupée et la distrairait de ses obligations familiales. Malheureusement, la société patriarcale imposait des restrictions au sexe féminin. L'intégration des femmes dans la société civile a duré des décennies. C'est donc dire que le processus a été long et difficile. En fait, elles ont seulement obtenu le droit de vote en Europe au 19<sup>e</sup> siècle.

## Québec, la dernière province canadienne à avoir accordé ce droit aux femmes

Au Québec, il a fallu attendre le 20<sup>e</sup> siècle pour que le mouvement de lutte pour l'abolition de la discrimination électorale commence. Dans d'autres provinces anglophones, comme le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, le droit de vote a été adopté dès 1916. D'où vient ce retard pour le Québec ?

À l'époque, les femmes en milieu urbain vivaient une réalité précaire et elles étaient préoccupées par leur

survie. En 1930, il y a eu la crise économique et la tension entre les classes sociales était palpable, alors que l'église jouait encore un grand rôle. Dans le milieu rural, même des Cercles des fermières avaient fait signer des pétitions contre le vote des femmes, considérant ce mouvement perturbateur pour la paix dans les foyers. La discrimination était totale pour les femmes mariées qui étaient représentées par la voix de leur mari. Les suffragettes québécoises étaient alors considérées comme des bourgeoises. Par ailleurs, Thérèse Casgrain, qui se trouvait à la tête du Comité provincial pour le suffrage féminin, était surnommée la suffragette au collier de perles. Petit à petit, les militantes entreprennent des actions médiatiques auprès de la population et elles demandent aux parlementaires de proposer des projets de lois en faveur des femmes. À la fin d'une longue lutte, le 25 avril 1940, elles réussissent à obtenir le droit de vote au Québec. Sur le plan politique, Thérèse Casgrain devient enfin chef de la branche provinciale du Parti social-démocratique au Québec en 1951 après huit tentatives vouées à l'échec comme candidate à un parti politique lors des élections provinciales et fédérales entre 1942 et 1962. Peu de temps après, elle crée la Fédération des femmes du Québec.

En 1975, quand la Charte québécoise des droits et libertés est adoptée, toute discrimination fondée sur le sexe est interdite. Pourtant, selon des études, les Québécoises se trouvaient encore loin d'un système égalitaire entre les hommes et les femmes conformément aux valeurs humaines. Compte tenu de l'équité sociale, le statut des femmes restait important afin d'avoir une société progressive. Plusieurs dossiers concernant l'égalité économique des époux, les pensions alimentaires, l'équité salariale et l'assurance parentale ont progressé depuis. Au fil des ans, les Québécoises ont obtenu plus de postes comme représentantes au sein de l'Assemblée nationale, mais une proportion égale de femmes et d'hommes reste encore un idéal à atteindre même si, en 2012, le Québec élit pour la première fois une femme comme première ministre, Madame Pauline Marois.

Il est encourageant de voir que la lutte des femmes pour leurs droits a récolté des gains pas à pas. Comme le disait Thérèse Casgrain à propos du combat des militantes pour le suffrage universel : « Si on y met le temps, on arrive à cuire un éléphant dans un petit pot! ».